

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Dipentène
Nom commercial de la substance	SYLVAPINE™ DPAZ
Numéro d'identification	939-009-8 (Numéro CE)
Numéro d'enregistrement	01-2119538828-24-0001
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	9054
Code de produit	200000000675
Date de publication	le 03-Septembre-2016
Numéro de version	4,0
Date de révision	le 12-Août-2022
Date de la version remplacée	le 04-Décembre-2018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Kraton Chemical B.V.
Adresse	Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas
Téléphone	+31 36 546 2800
Adresse e-mail	regulatory.eu@kraton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE	112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Autriche Centre d'information antipoison national	+431 406 4343 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Belgique Centre antipoison national	070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Bulgarie Centre d'information toxicologique national	+359 2 9154233 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
République tchèque Centre d'information antipoison national	+420 224 919 293, ou +420 224 915 402 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Danemark Centre antipoison national	+45 82 12 12 12 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Estonie Centre d'information antipoison national	16662 ou autres pays : (+372) 626 9390 (Lundi 9 heures à Samedi 9 heures, fermé le dimanche et les jours fériés). Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Finlande Centre d'information antipoison national	(09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (plateforme) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
France Centre antipoison national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Hongrie Numéro de téléphone d'urgence national	36 80 20 11 99 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Lituanie Neatidėliotina informacija apsinuodijus	+370 5 236 20 52 ou +37068753378 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Malte Service des accidents et des urgences	2545 4030 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Pays-Bas Centre d'information antipoison national (NVIC)	030-274 88 88 (Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë)
Norvège Centre d'information antipoison norvégien	22 59 13 00 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Roumanie Biroul RSI si Informare Toxicologica	021.318.36.06 (Disponible de 8 heures à 15 heures. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Slovaquie Centre d'information toxicologique national	+421 2 5477 4166 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Suède Centre d'information antipoison national	112 – et demander Poison Information (Informations antipoison) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Dangers physiques

Liquides inflammables	Catégorie 3	H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
-----------------------	-------------	---

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	H315 - Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger de toxicité aiguë	Catégorie 1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Peut s'enflammer avec de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Multi-constituant de dipentène

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Eviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Stockage

Donnée inconnue.

Élimination

P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
------	--

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Le liquide statique inflammable peut accumuler une charge électrostatique même dans un équipement relié à la terre. Des étincelles peuvent faire prendre feu au liquide et à la vapeur. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Multi-constituant de dipentène	100	Aucun(e)(s) 939-009-8	01-2119538828-24-0001	-	
Classification : Flam. Liq. 3;H226, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Il est possible d'utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre sur les feux limités seulement.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur électrique et peut accumuler des charges électrostatiques. En cas d'accumulation suffisante de charges, les mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire le risque de décharge statique, suivre des procédures adaptées de liaison équipotentielle et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. L'accumulation d'électricité statique peut être significativement supérieure du fait de la présence de faibles quantités d'eau ou d'autres contaminants. La substance peut flotter et s'enflammer à la surface de l'eau. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie dus aux matériaux inflammables et combustibles (y compris poussière combustible et liquides statiques) ou les réactions dangereuses avec des matériaux incompatibles. Les opérations de manipulation pouvant favoriser l'accumulation des charges statiques incluent sans y être limitées : mélangeage, filtration, pompage à débit élevé, remplissage par barbotage, génération de brouillards ou d'aérosols, remplissage de réservoirs et de récipients, nettoyage des réservoirs, prélèvement d'échantillons, jaugeage, rechargement, utilisation de camion-citerne sous vide. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Éliminer les sources d'ignition. Éviter les éléments favorisant les étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et des équipements. Ceci peut s'avérer insuffisant pour supprimer l'électricité statique. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	MPT (MAK)	560 mg/m ³	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
	Plafond	560 mg/m ³	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
Bulgarie Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	300 mg/m ³	Essence de térébenthine
Croatie Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	- MAC	566 mg/m ³	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
	VLCT (STACS)	850 mg/m ³	Essence de térébenthine
		150 ppm	Essence de térébenthine
République tchèque Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	Plafond	800 mg/m ³	Essence de térébenthine
	VME	300 mg/m ³	Essence de térébenthine
Danemark Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	Vle	140 mg/m ³	Essence de térébenthine

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
Multi-constituant de dipentène	Vle	25 ppm

Estonie. VLEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle des substances dangereuses (règlement n° 105/2001, annexe), et ses modifications

Composants	Type	Valeur
Multi-constituant de dipentène	VLCT	300 mg/m3
	VME	50 ppm
		150 mg/m3
		25 ppm

Finlande

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	280 mg/m3	Essence de térébenthine
	VME	50 ppm	Essence de térébenthine
		140 mg/m3	Essence de térébenthine
		25 ppm	Essence de térébenthine

France

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine

Grèce

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	840 mg/m3	Essence de térébenthine
		150 ppm	Essence de térébenthine
	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine

Hongrie

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	560 mg/m3	Essence de térébenthine
	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine

Islande

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	140 mg/m3	Essence de térébenthine
		25 ppm	Essence de térébenthine

Irlande

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	840 mg/m3	Essence de térébenthine
		150 ppm	Essence de térébenthine
	VME	112 mg/m3	Essence de térébenthine
		20 ppm	Essence de térébenthine

Italie

Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	20 ppm	Essence de térébenthine

Lituanie. VLEP. Valeurs limites pour les substances chimiques, Conditions générales requises

Composants	Type	Valeur
Multi-constituant de dipentène	VLCT	300 mg/m3

Lituanie. VLEP. Valeurs limites pour les substances chimiques, Conditions générales requises

Composants	Type	Valeur	
		50 ppm	
	VME	150 mg/m3	
		25 ppm	
Norvège			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	Vle	140 mg/m3	Essence de térébenthine
		25 ppm	Essence de térébenthine
Pologne			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	300 mg/m3	Essence de térébenthine
	VME	112 mg/m3	Essence de térébenthine
Portugal			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	20 ppm	Essence de térébenthine
Roumanie			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	500 mg/m3	Essence de térébenthine
	VME	400 mg/m3	Essence de térébenthine
Slovaquie			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	850 mg/m3	Essence de térébenthine
		150 ppm	Essence de térébenthine
	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
Slovénie			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
Espagne			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	MPT (VLA-ED)	113 mg/m3	Essence de térébenthine
		20 ppm	Essence de térébenthine
Suède. VLEP. Commission sur la sécurité professionnelle (AV), valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 2015:7)			
Composants	Type	Valeur	
Multi-constituant de dipentène	VLCT	300 mg/m3	
		50 ppm	
	VME	150 mg/m3	
		25 ppm	
Suisse			
Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
	VME	560 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine

Royaume Uni Composants	Type	Valeur	Forme
Multi-constituant de dipentène	VLCT	850 mg/m3	Essence de térébenthine
		150 ppm	Essence de térébenthine
	VME	566 mg/m3	Essence de térébenthine
		100 ppm	Essence de térébenthine
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.		
Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standard de surveillance.		
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Donnée inconnue.		
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.		
8.2. Contrôles de l'exposition			
Contrôles techniques appropriés	Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Informations générales	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.		
Protection des yeux/du visage	Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.		
Protection de la peau			
- Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc, néoprène, nitrile ou en viton. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, préférablement de plus de 480 minutes. Pour une protection contre les éclaboussures/à court terme, nous recommandons la même chose mais nous admettons que les gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles et dans ce cas, un délai de rupture inférieur peut être acceptable à partir du moment où un entretien et des régimes de remplacement appropriés sont suivis. L'épaisseur des gants doit être normalement supérieure à 0,35 mm. Ce n'est qu'un conseil. Et celui-ci n'est peut-être pas adapté à tous les lieux de travail. Il ne doit pas être interprété comme une consigne pour tous les scénarios d'utilisation. Une évaluation des risques doit être réalisée avant l'utilisation afin de s'assurer que les gants sont appropriés à l'environnement de travail et aux processus.		
- Autres	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.		
Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.		
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.		
Mesures d'hygiène	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.		
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur	Colorless
Odeur	Terpene
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Boiling point or initial boiling point and boiling range	157 °C (314,6 °F) @ 1013 hPa
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Point d'éclair	51,0 °C (123,8 °F) Tagliabue @ 1013 hPa
Température d'auto-inflammabilité	237 °C (458,6 °F) @ 1013 hPa
Température de décomposition	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	< 9,58 mg/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	4,59 à 25°C
Pression de vapeur	4,77 hPa à 20 °C
Densité de vapeur	4,7 (air=1,0)
Densité relative	0,844 ASTM D802-82 à 15°C/15°C
Particle characteristics	Donnée inconnue.
Other safety characteristics	
Densité	850,00 kg/m ³ à 15 °C
Pourcent volatils	100 en % en volume évalué

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Agents oxydants forts. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Multi-constituant de dipentène	Irritation/corrosion – Œil, Non irritant .; OECD 405; Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Symptômes	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Multi-constituant de dipentène		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin néo-zélandais blanc	5000 mg/kg, 14 jours OCDE 402;
Orale		
DL50	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours OCDE 423;
Subchronique		
Orale		
DSET	Souris	500 mg/kg/j., 90 jours Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 408;

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Corrosivité		
Multi-constituant de dipentène		Irritation/corrosion – Peau, Cette substance peut entraîner une irritation modérée de la peau. ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 404; Résultat: Positif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Contact oculaire		
Multi-constituant de dipentène		Irritation/corrosion – Œil, Non irritant. ; OECD 405; Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Sensibilisation cutanée		
Multi-constituant de dipentène		22 % vol/vol Essai local sur les ganglions lymphatiques – Concentration minimale entraînant réaction, Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 429; Résultat: Positif Espèce: Souris Organe: Peau
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagenicité		
Multi-constituant de dipentène		Mutagenicité sur les cellules germinales : test d'Ames, Non mutagène. ; Data is for similar product.; OECD 471; Résultat: Négatif Espèce: Bactéries (Pseudomonas putida) Mutagenicité sur les cellules germinales : test d'Ames, Non mutagène. ; OECD 471; Résultat: Négatif Espèce: Salmonella typhimurium
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Multi-constituant de dipentène		250 - 500 mg/kg/j. Cancérogénicité, Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées. ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 451; Résultat: Négatif Espèce: Souris Organe: Gavage (Oral) Durée du test: 103 semaines 75 - 150 mg/kg/j. Cancérogénicité, Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées. ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 451; Résultat: Négatif Espèce: Rat Organe: Gavage (Oral) Durée du test: 103 semaines
Hongrie. Ordonnance (hongr. EÜM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]		
N'est pas listé.		

Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Multi-constituant de dipentène	CE10	Boues d'épuration activées
	CE50	Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
		Boues d'épuration activées
Aquatique		
Algues	CSEO	Algues
Crustacé	CSEO	Daphnia magna
<i>Aiguë</i>		
Crustacé	CE50	Daphnia magna
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>)

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2. Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Photolyse

Demi-vie (photolyse atmosphérique)

Multi-constituant de dipentène 0,365 h AOPWIN v 1,92, Non classé

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Multi-constituant de dipentène 80 en % OCDE 301D, Facilement biodégradable
Espèce: Boues d'épuration activées
Durée du test: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

SYLVAPINE™ DPAZ 4,59, à 25°C

Multi-constituant de dipentène 4,59, à 25°C

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Adsorption

Sorption dans les sols/sédiments – Log Koc

Multi-constituant de dipentène 3018 RQSA, à 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN2052
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DIPENTÈNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Risque subsidiaire	-
Label(s)	3
No. de danger (ADR)	30
Code de restriction en tunnel	D/E
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

RID

14.1. Numéro ONU	UN2052
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DIPENTÈNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Risque subsidiaire	-
Label(s)	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN2052
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Dipentène
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Risque subsidiaire	-
Label(s)	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

IATA

14.1. UN number	UN2052
14.2. UN proper shipping name	Dipentene, MARINE POLLUTANT
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	III
14.5. Environmental hazards	yes
ERG Code	3L
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

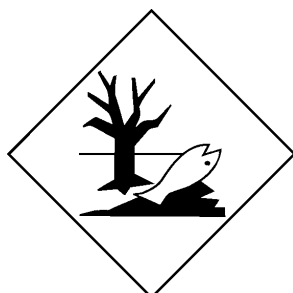
14.1. UN number	UN2052
14.2. UN proper shipping name	Dipentene, MARINE POLLUTANT, MARINE POLLUTANT
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	III
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-E, S-E
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par le code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Classe de danger pour l'eau

AwSV (Manipulation des substances dangereuses pour l'eau, Allemagne)

WGK3

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Sans objet.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: 2,3. Autres dangers
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants: Informations sur les composants
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle: Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Propriétés perturbant le système endocrinien
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: Toxicité aquatique
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: 12,6. Propriétés perturbant le système endocrinien
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: 12,5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: Toxicité aquatique aiguë
Informations réglementaires: Informations réglementaires
RUBRIQUE 16: Autres informations: Clause de non-responsabilité

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirmation, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOLV, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2022 Kraton Corporation